



Quelques éléments de langage sur la problématique Vins / Pesticides

Le but des éléments de langage n'est pas de fournir un « discours » construit, mais de rappeler quelques arguments / éléments à avoir en tête. Les méthodes de travail d'un journaliste sont particulières : tout l'enjeu est de mettre en avant le positif, et de ne pas se laisser « embarquer »

- Saluer tout d'abord l'initiative de l'UFC Que Choisir qui a le mérite de poser les bonnes questions :
 - l'usage massif de pesticides dans le vignoble français (20% des pesticides chimiques sont utilisés en viticulture qui représente 3,7% de la surface agricole en France.
 - ses conséquences sur la santé humaine
 - et les résidus de pesticides que l'on retrouve dans les vins conventionnels.
- Rappeler qu'en agriculture biologique, l'utilisation de pesticides chimiques de synthèse est interdite par la réglementation (règlement n°832/2007).

Cette réglementation est contrôlée (contrôle tous les ans, organismes indépendants, agréés par l'Etat). Ces contrôles peuvent, dans des cas extrêmes, entraîner le déclassement du vin Bio, afin de préserver la confiance du consommateur.

A rappeler aussi que le coût du contrôle est entièrement supporté par le producteur Bio. Pourtant il existe bien un principe pollueur-payeur ! A noter aussi que tous ces efforts – donc ces coûts – ne sont pas répercutés sur le prix au consommateur...

Très différent donc du secteur conventionnel où il n'existe pas de limite maximale de résidus sur les vins, donc pas de contrôle.

- Quant à la présence de pesticides dans les vins Bio : rappeler que c'est uniquement à l'état de trace, en quantité infinitésimale, à des teneurs bien plus faibles que le conventionnel.

Plusieurs éléments d'explication : la pollution des voisins, mais aussi la pollution de l'eau, de l'air, etc. Le vigneron Bio ne vit pas sous cloche. Rappel : 7% seulement des cours d'eau ne présentaient aucune trace de pesticides en 2011. Le coût de la dépollution de l'eau potable en France est estimé à 54 milliards d'euros (= le budget de la PAC !)

Insister sur les éléments positifs : c'est un sujet bien connu du Syndicat des Vignerons Bio d'Aquitaine, qui travaille notamment sur un guide de bonnes pratiques pour limiter les cas de contamination croisée. Un travail est aussi en cours avec la filière conventionnelle (projet d'expérimentation pour la réduction des pesticides dans les vins): l'utilisation de pesticides chimiques de synthèse en conventionnel est un sujet de préoccupation pour les viticulteurs Bio, nous avons de l'expérience et du recul sur la question, et le SVBA souhaite les faire partager aux conventionnels.

